

URBANITÉS RURALES

Les communes rurales françaises souffrent d'un mal qui les gangrène de l'intérieur: l'abandon de leurs centres-bourgs. En cause, l'attrait des parcelles gagnées sur les terres agricoles pour accueillir l'exode urbain, mais aussi le déclin démographique qui menace les villages les plus isolés. Pourtant, une réappropriation de leur centre apparaît comme la meilleure solution pour rivaliser avec les lotissements, qui grignotent le paysage, et attirer de nouveaux habitants. Car le cœur des villages dispose de nombreux atouts – structures bâties, réseaux et maillage existants – capables, s'ils sont réinventés, de pallier aux difficultés de la vie à la campagne – mauvaise accessibilité et isolement, déclin de l'activité économique et désinvestissement des services publics. Conscients qu'il faut rivaliser d'imagination pour vanter la densité des centres-bourgs auprès d'habitants qui aspirent surtout à un lien privilégié à la nature, architectes et urbanistes, CAUE, DDT et collectivités territoriales (conseils départementaux, parcs naturels régionaux) tentent d'inventer une « rénovation urbaine » de qualité en milieu rural.

DOSSIER

Dossier réalisé par Margaux Darrieus

LES CENTRES-BOURGS EN CAMPAGNE CONTRE L'ÉTALEMENT PAVILLONNAIRE

La campagne, c'est le nouveau dada de Rem Koolhaas. Dans un article intitulé «Koolhaas in the country», paru en septembre 2014 dans la revue *Icon*, le fondateur d'OMA raconte comment, après avoir épuisé les métropoles postmodernes, il a arpenté les communes perdues au cœur des terres agricoles néerlandaises. Et ce qu'il a vu l'interroge : «Comment un village peut-il se dépeupler et croître en même temps ?». Le paradoxe associant la dilatation périphérique des communes isolées en zone rurale à la déshérence de leurs centres-bourgs préoccupe, en France, les architectes et les urbanistes qui accompagnent les élus locaux dans leurs projets de territoire en tant que maîtres d'œuvre ou au sein des CAUE et des parcs naturels régionaux (PNR). Comme la condition urbaine, la condition rurale est, pour eux, un projet spatial et social qui, par la redynamisation des centres-bourgs, offre une alternative à l'étalement pavillonnaire. Ces professionnels n'ont pas attendu, pour agir, les premières assises des ruralités, organisées par le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, fin 2014, et les promesses d'un plus grand investissement de l'État dans l'équipement et le développement économique des campagnes. Ils expérimentent un urbanisme rural économe en espace et en énergie pour lequel la réappropriation par le logement du patrimoine des centres-bourgs est l'un des premiers leviers. Les chiffres 2010 de l'Insee sont, en effet, éloquentes : la diagonale du vide reliant la Meuse aux Landes en passant par le Massif Central, où les densités de population sont les plus faibles, se superpose sans mal aux plus forts taux de logements vacants – 7,3% dans les communes rurales contre 6,6% dans les unités urbaines. De fait, le retour fin 2014 du prêt à taux zéro pour l'acquisition d'un logement ancien est une bonne nouvelle.

Nouveaux modes d'habiter la campagne

Mais la question de l'habitat ne suffit pas à réinventer la vie et la ville à la campagne. Pour rendre plus attractif que les pavillons des lotissements un patrimoine construit à 60% avant 1949, ne disposant pas de places de stationnement ni d'espaces extérieurs privatifs, le projet de redynamisation d'un centre-bourg doit être plus que spatial. Il doit relever d'une ambition culturelle forte en proposant de nouveaux modes d'habiter la campagne. Les professionnels de l'aménagement engagés auprès des villages expérimentent donc une «rénovation urbaine» des territoires ruraux, conscients que la réinvention de la ville existante n'est pas une spécificité métropolitaine.

Si elles partagent leurs maux, «les ruralités» sont diverses en démographie car l'exode urbain ne concerne que certaines régions. Alors que les communes isolées du Puy-de-Dôme ou de la Nièvre doivent transformer leurs centres-bourgs pour renverser leur déclin démographique, c'est pour faire

face à l'afflux de citoyens qui voient en l'espace rural un nouvel eldorado résidentiel que les petites communes du Pas-de-Calais ou du Maine-et-Loire doivent se réinventer un centre plus attractif que les terres productives qui les entourent. Majoritairement dépourvus de services d'ingénierie urbaine, les villages de toute la France se tournent vers les CAUE et les PNR pour être épaulés dans leurs projets d'aménagement. Révisions des PLU et aide au passage à l'opérationnel constituent pour ces derniers l'occasion de valoriser l'environnement bâti et paysager. Par ailleurs, la vocation pédagogique de ces «architectes aux pieds nus» et des services techniques des PNR s'appuie également sur de nombreuses actions prospectives, nécessaires pour amorcer des projets d'aménagement durable dans ces territoires à l'économie fragile. Ainsi, de nombreuses incitations au renouvellement des bourgs conduisent progressivement à des projets opérationnels un peu partout. Le concours «Habiter autrement, pour un urbanisme durable», organisé par le Conseil général de Maine-et-Loire, le CAUE 49 et une SEM locale, la Sodemel, a distingué l'étude de requalification du centre de Villevêque de l'architecte Xavier Fouquet, aujourd'hui en phase d'étude (*lire p. 50*). La participation à l'opération «Renouer, renouvellement urbain et écologique des espaces ruraux» initiée par le syndicat mixte des trois PNR du Nord-Pas-de-Calais, a permis au village de Ferques de se doter d'une étude urbaine pré-opérationnelle très détaillée (*lire p. 51*). Enfin, le programme «Habiter autrement en centres-bourgs» porté par le conseil départemental du Puy-de-Dôme et le PNR du Livradois-Forez, et qui a notamment envoyé le collectif Etc en résidence à Châteldon, a conduit à la création d'un poste de chargé de mission «centres-bourgs» au sein du PNR, pour mettre en œuvre, avec les communes, des projets de réappropriation de leur patrimoine. Par ailleurs, à la faveur de l'investissement exemplaire d'enseignants comme Xavier Guillot à Saint-Étienne, Marc Verdier à Nancy ou Cyril Brulé et Christelle Lecœur à Paris-Malaquais, les écoles d'architecture s'impliquent également dans ces actions de sensibilisation avec des ateliers de projet consacrés aux problématiques qui touchent les communes rurales. Un bon moyen d'inciter les futurs architectes à s'intéresser à ces territoires qui doivent lutter contre le «désert architectural» comme ils luttent contre les déserts médicaux.

De la parcelle au territoire

Les architectes et les urbanistes formulent souvent dans le cadre de leurs études des propositions ambitieuses qui dépassent les attentes des élus. Au-delà de la création d'équipements et de logements, de la réhabilitation écologique de bâtiments vacants, de la réimplantation de commerces et, puisque c'est le nerf de la guerre,

de l'identification de nouvelles parcelles à bâtir, ils proposent des projets en phase avec les modes de vie contemporains, favorisant l'hybridation des programmes et celles des usages de l'espace public. Xavier Fouquet n'hésite pas à repenser entièrement le plan de circulation de Villevêque pour créer des voies partagées, support d'un nouveau type de jardins à usage commun (jardins potagers, de détente, de jeux...). Une offre bienvenue dans un centre qui peine, à cause de sa densité, à combler son manque d'espaces extérieurs privés.

À Châteldon, les architectes du collectif Etc suggèrent de créer des opérations mixtes (équipements publics, commerces et logements) dans des bâtiments dont la morphologie se prête à une réhabilitation (granges, petites et grandes maisons de bourg, local commercial vacant en rez-de-chaussée d'un immeuble abandonné...), une manière adroite de tirer profit des spécificités du patrimoine rural. À Ferques, les architectes de l'agence Redcat et les paysagistes de l'Atelier Altern ne se sont pas arrêtés à la requalification de la rue principale mais ont choisi de l'intégrer à la création d'un réseau de venelles qui désenclave des terrains en jachère au cœur du bourg, révélant ainsi des gisements de foncier qui participent à un urbanisme économe en espace. Tous les architectes et urbanistes défendent l'élargissement des études de la parcelle au territoire, essentiel pour que les élus se saisissent des enjeux environnementaux d'un aménagement et façonnent leur propre récit. L'échelle de réflexion qu'impose la réalisation d'un PLU intercommunal apparaît, dès lors, comme la plus adaptée pour imaginer un avenir durable aux communes rurales. Et si les propositions formulées dans le cadre de leurs études ont peu de chances d'être traduites en l'état dans les documents d'urbanisme ou les futurs projets, elles les inspireront à coup sûr. Ici, comme en ville, le processus et la négociation avec les acteurs d'un projet comptent autant – voire plus – que

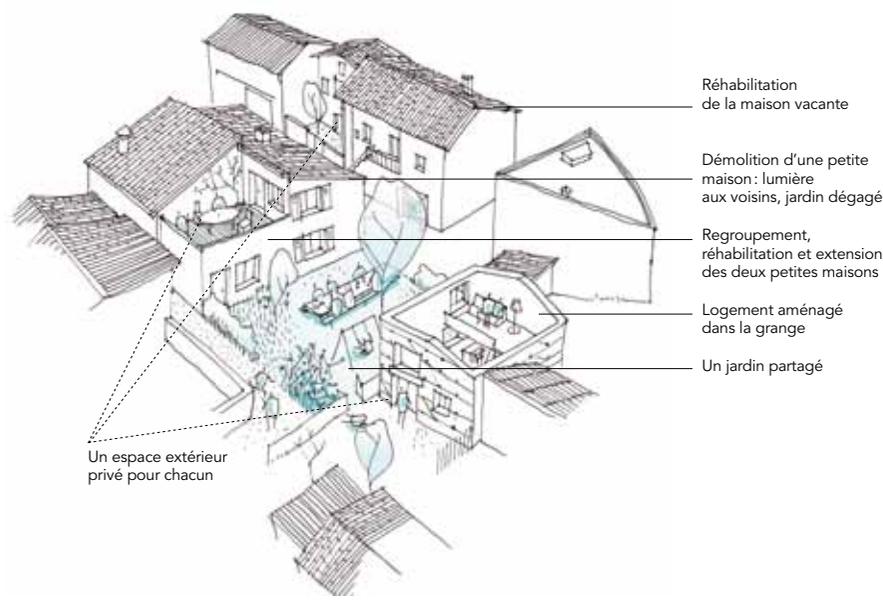
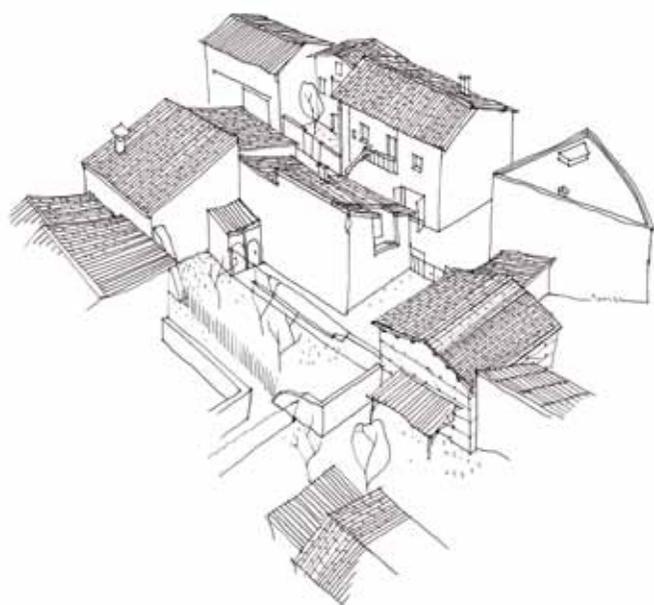
la réalisation du plan-masse. Une vision partagée par Agnès Hausermann, architecte-urbaniste engagée dans la révision du PLU d'une dizaine de communes des Vosges: «L'établissement d'un PLU est un dialogue progressif sur deux ou trois ans. C'est long mais cela permet de sortir d'une gestion "au quotidien" de l'aménagement d'un bourg pour développer un projet global commun et pour que les habitants s'approprient leurs propres règlements.» Transformées en outil de sensibilisation à un urbanisme plus durable, les méthodes de planification imaginées pour la ville trouvent leur place en territoire rural.

Nouvelle économie

Le financement des projets de rénovation urbaine en territoire rural est également à inventer. Le faible investissement public et la quasi inopérance des bailleurs-sociaux dans ces communes aux moyens limités obligent à trouver des alternatives à l'État-providence dans une économie plus collaborative du projet.

À Villevêque, Xavier Fouquet compte sur l'usage – et les usagers – des jardins communs pour assurer leur gestion, déchargeant ainsi la commune de l'entretien d'espaces pourtant publics. Pour pouvoir mener à bien des projets dans les centres-bourgs du Puy-de-Dôme, de Haute-Loire et de Loire, le PNR du Livradois-Forez s'interroge, de son côté, sur la mise en place de nouvelles solutions financières comme l'épargne solidaire, la création de SPL ou l'implication des entreprises de la région en complément d'un investissement communal. Si la valorisation des ressources locales est un des objectifs de l'aménagement des espaces ruraux, elle est également une des conditions de sa faisabilité.

Du fait de la frugalité de son économie et de sa spatialité, «la rénovation urbaine» à la campagne est donc en phase avec les enjeux environnementaux de notre société et peut en cela, inspirer celle de la ville. *Margaux Darrieus*

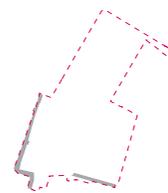


XAVIER FOUQUET «ÉCOLOGISER» LE CENTRE-BOURG VILLEVÊQUE (MAINE-ET-LOIRE)

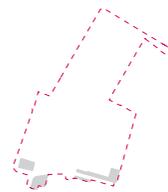
C'est de la qualité de l'espace public qu'un centre-bourg tire son attractivité, estime l'architecte Xavier Fouquet. Il faut donc l'adapter aux enjeux de l'écologie et aux pratiques émergentes de nos concitoyens. Il faut s'en servir pour tisser, au cœur de la commune, ce lien à la nature que recherchent les néoruraux en s'installant aux franges du village. À Villevêque, commune de 2800 habitants préoccupée par la faible attractivité et la mauvaise accessibilité piétonne de son centre historique, l'architecte propose «d'écologiser le centre-bourg». Le projet prend la forme d'un aménagement paysager diffus, le Grand jardin de Villevêque (GJV), qui relie l'école communale, située au sud de l'artère principale, aux bords de la rivière bordant le bourg au nord, en englobant la place de la mairie et la rue commerçante. Pour que le GJV soit support d'une régénération économique, sociale et environnementale, il est posé en «prolongement bioludique de l'espace privé, où sortir de chez soi, c'est entrer dans un jardin partagé». Une offre diversifiée de microjardins à usage commun s'installe au pied des habitations, se substituant au motif de la rue : jardins d'agrément, de jeux, potagers, rue-jardin... Une forme réinventée de l'espace public, support pour la construction d'une nouvelle vie collective, vue comme une compensation à la nécessité de créer un foncier de petite taille pour maîtriser les coûts du privé. La proposition est ambitieuse. Elle dépend d'une réorganisation de la circulation pour établir des voies partagées, réduire l'emprise carrossable et créer des aires de stationnement en périphérie du GJV tout en garantissant un accès rapide aux commerces. Et puis, elle s'appuie sur les capacités d'initiative des habitants pour créer des modes de gestion alternatifs de l'espace public afin que cela ne soit pas une charge financière pour la commune.



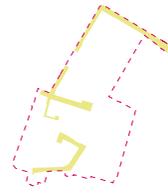
PLAN-MASSE



VOIRIES



PARKINGS



RUES-JARDIN



JARDINS



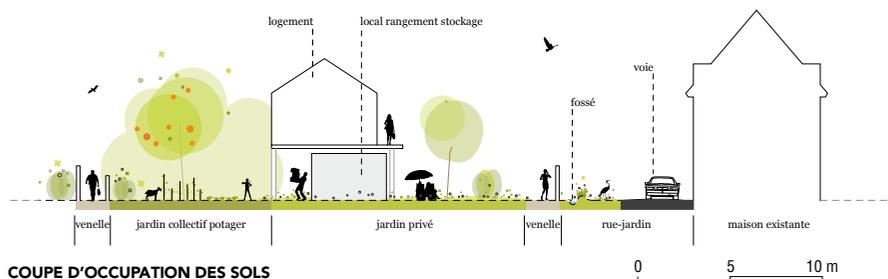
MAÎTRISE D'OUVRAGE : commune de Villevêque (Maine-et-Loire)

MAÎTRISE D'ŒUVRE : F. au, Xavier Fouquet architecte ; GSP, paysagiste ; Ingé-Infra, BET VRD

PROGRAMME : étude pour la restructuration du centre-bourg

SURFACE : 3 ha

CALENDRIER : concours, 2010 ; projet lauréat du prix 2011 «Habiter autrement, pour un urbanisme durable», Conseil général de Maine-et-Loire et CAUE 49 ; études en cours



COUPE D'OCCUPATION DES SOLS

0 5 10 m

REDCAT & ATELIER ALTERN S'OUVRIR SUR LE GRAND PAYSAGE FERQUES (PAS-DE-CALAIS)

Ferques est un de ces «villages-rue» du Boulonnais dont l'artère principale n'est plus aussi attractive que les lotissements qui pullulent à sa périphérie. En participant à l'opération «Renouer, renouvellement urbain et écologique des espaces ruraux» initiée par ENRx (syndicat mixte des trois parcs naturels régionaux du Nord-Pas-de-Calais), la commune souhaite redynamiser son centre-bourg en offrant une nouvelle attractivité à sa rue fantôme. La Ferme-Bigot et ses granges en moellons calcaires apparaissent idéales pour lancer le chantier en créant un équipement culturel d'envergure et des logements au cœur du village. Pour les architectes de Redcat et les paysagistes de l'Atelier Altern, la réhabilitation de la ferme et la construction d'un front bâti régulier pour tenir la rue principale sont l'occasion de réinterroger l'organisation du village et son rapport au grand paysage. En effet, de par une forte topographie, Ferques bénéficie d'une vue privilégiée sur les majestueuses carrières de marbre, au sud-ouest du bourg. Dès lors, l'affirmation de la grand-rue s'accompagne d'une irrigation transversale du village grâce à la création de liaisons douces en belvédère sur le paysage. De quoi désenclaver les pavillons bâtis en contrebas et les parcelles en jachère bordant la rue principale, véritable gisement foncier en centre-bourg. Pour faire adhérer les élus à cette vision territoriale du projet, les maîtres d'œuvre ont su trouver les arguments. Conscients que l'économie des villages ruraux est fragile, ils offrent la possibilité de bâtir des logements pour amortir les dépenses de voirie engendrées par la création des liaisons qui valoriseront l'identité paysagère locale. Inventifs, ils ont suggéré de réaliser rapidement le fond de forme des nouvelles rues pour que les habitants s'approprient les cheminements en attendant que la commune puisse finaliser les travaux.

MAÎTRISE D'OUVRAGE : ENRx, avec le soutien du ministère de l'Écologie, du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais et de la Ville de Ferques (Pas-de-Calais)

MAÎTRISE D'ŒUVRE : Redcat, architectes mandataire ; Atelier Altern, paysagistes ; A et cetera, concertation ; Switch, BET thermique et environnement ; Ecosystema, écologue ; Sogeti, économiste

PROGRAMME : étude pré-opérationnelle d'aménagement

CALENDRIER : 2012-2013



PLAN-MASSÉ ①



COUPE AA'



■ Fronts commerciaux
 ■ Équipements publics
 ■ Projets de construction ou réhabilitation
 ■ Parcelles sous-utilisées (aujourd'hui ou à moyen terme)
 ■ Parcelles disponibles

ÉTUDIANTS DE L'ENSA MALAQUAIS IMAGINER LE VILLAGE DU FUTUR LORMES (NIÈVRE)

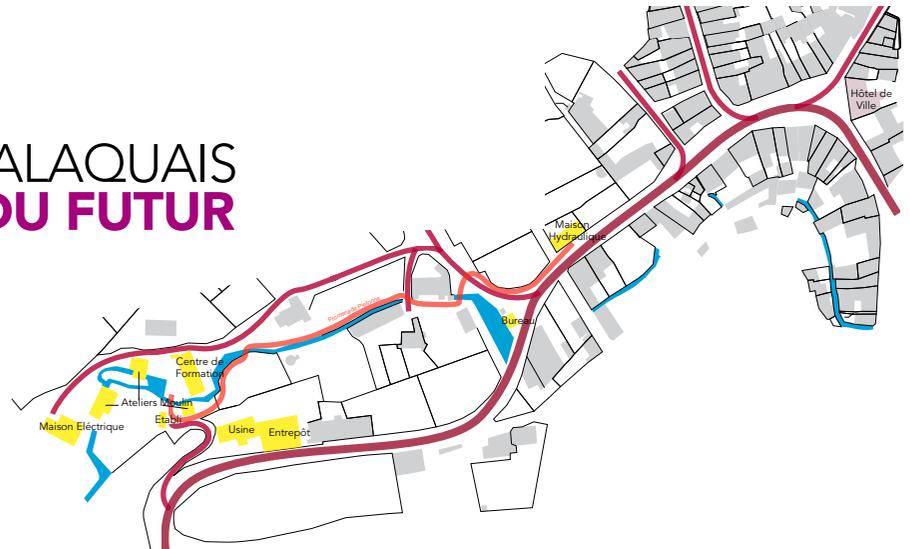
Petite commune du Morvan, Lormes et ses 1 400 habitants sont au cœur d'un « désert architectural », où il faut parcourir 75 km pour trouver un professionnel de l'aménagement. C'est pour combler ce vide que l'atelier Correia (déjà implanté à Saulieu) y ouvre un bureau dans l'artère principale et tisse rapidement des liens de confiance avec le maire. Engagé dans la revitalisation sociale de sa commune autour de la démarche « village du futur », celui-ci développe, via Internet, un réseau d'échange de services pour lutter contre l'isolement en territoire rural. « Comment projeter cette idée au-delà du monde virtuel ? » questionne Cyril Brulé, de l'atelier Correia. Avec l'architecte et enseignante Christelle Lecœur, il propose de faire travailler 18 étudiants de l'Ensa Paris-Malaquais sur l'urbanité de ce village du futur. Un atelier « hors les murs » est organisé à Lormes en février 2015. La résidence *in situ* et les échanges avec les habitants, les élus et les représentants du CAUE, du parc naturel régional du Morvan et de la SEM Nièvre aménagement ont nourri la réflexion des étudiants. Sans site ni programme imposé, ils ont détourné l'attention de ce qui semblait être la principale problématique, la déshérence de la rue principale, pour révéler des potentiels moins visibles du territoire. Certains proposent, à partir d'un diagnostic foncier et bâti des cœurs d'îlots du centre-bourg, d'y installer de nouvelles typologies de logements et d'espaces partagés en phase avec les modes de vie contemporains. D'autres s'intéressent à la lisière du bourg en transformant l'ancien quartier des moulins en centre de valorisation des savoir-faire locaux et de formation pour artisans. L'intérêt de ces travaux est évident pour les étudiants qui ont pu expérimenter le rôle social de l'architecte. Mais il l'est aussi pour la commune qui va, lors de leur restitution, sensibiliser les habitants au devenir de leur territoire.

MAÎTRISE D'OUVRAGE : commune de Lormes (Nièvre)

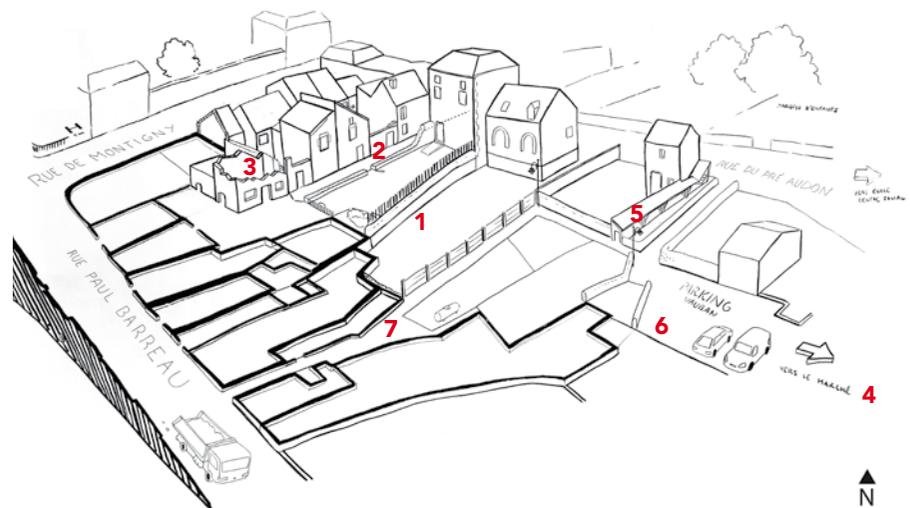
MAÎTRISE D'ŒUVRE : Cyril Brulé, architecte, Atelier Correia ; Christelle Lecœur, architecte, enseignante ; Simon Billaut, architecte DE ; 18 étudiants de l'Ensa Paris-Malaquais

PROGRAMME : laboratoire d'idées et de projets pour une vision prospective de l'aménagement de Lormes

CALENDRIER : février 2015



DE L'HÔTEL DE VILLE AU QUARTIER DES MOULINS ET « L'AMICALE DES ARTISANS DU MORVAN »



DÉCOUVRIR UN ÎLOT DE CENTRE-BOURG

1. Jardins en gradin reflétant la topographie du bourg
2. Venelles présentes dans l'îlot montrant sa potentialité piétonne
3. Îlots composés d'habitations et de granges occupées ou en ruines
4. Une vue dégagée plein sud avec la forêt en arrière-plan
5. Présence de l'eau par un lavoir
6. Parkings en contrebas
7. Accès immédiat à la rue Paul-Barreau



ÉOLIS ET AGNÈS HAUSERMANN/STUDIOLADA

RÉVISER LE PLU

FRIZON (VOSGES)

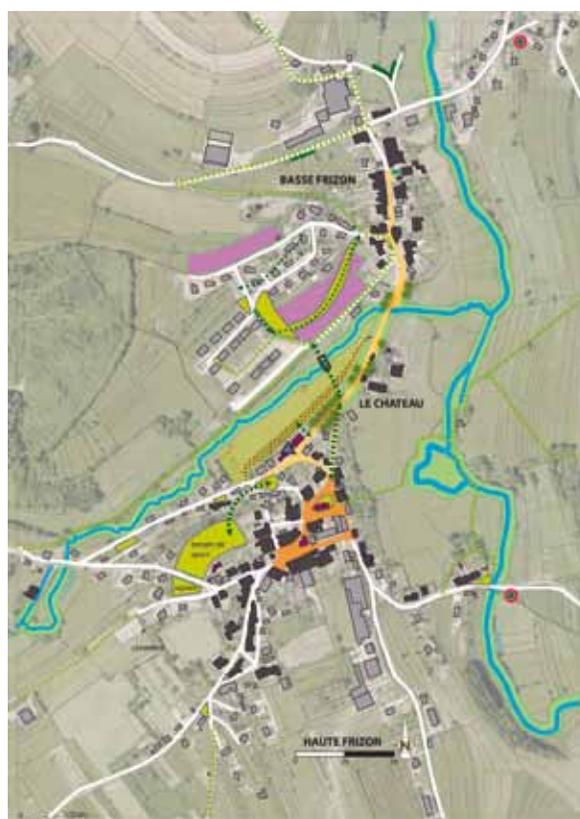
Contrairement à beaucoup d'architectes, c'est avec enthousiasme qu'Agnès Hausermann, accompagne les communes rurales des Vosges dans la révision de leur PLU. Avec les géographes de la société Éolis, elle constitue une équipe pluridisciplinaire capable de défendre, auprès des élus, l'intérêt environnemental d'un projet d'aménagement avant son intérêt économique. Agnès Hausermann est en charge de la rédaction de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP), obligatoire pour qu'un PLU soit approuvé, et qui exprime des dispositions précises sur l'aménagement, l'habitat et les déplacements dans des secteurs stratégiques d'un territoire communal. À Frizon, commune organisée en deux bourgs autour d'une rivière, les élus souhaitent que l'OAP s'intéresse à la totalité de son territoire afin de renforcer la cohérence du centre-bourg. Plusieurs dispositions émergent des discussions: préserver l'axe paysagé qui relie les deux entités urbaines; tirer profit de la parcelle inondable qui le jouxte pour créer un parking paysagé à proximité de l'école et déployer un réseau de liaisons douces; lotir ce qu'il reste d'espace vide dans le bourg au lieu de poursuivre l'étalement urbain. «Faire un OAP oblige les élus à prendre des décisions sur l'avenir du village», explique Agnès Hausermann. Et le temps – deux ans pour revoir le PLU à Frizon – est nécessaire pour apprendre à travailler dans le sens de l'intérêt commun. Ainsi, le fort pourcentage de végétalisation du parking, fixé à 80%, a été longtemps discuté mais validé pour éviter l'enrobé dans une zone à préserver. Mais si l'OAP fixe des directions précises, il doit rester malléable au profit des maîtres d'œuvre qui interviendront sur le terrain. La forme du document pédagogique et précis, mais suggestif, est également un enjeu important pour que la population se l'approprie.

MAÎTRISE D'OUVRAGE: commune de Frizon (Vosges)

MAÎTRISE D'ŒUVRE: Éolis, géographes & urbanistes; Agnès Hausermann, architecte, urbaniste qualifiée, Studiolada architectes; R. Wascogne, hydrogéologue

PROGRAMME: révision du PLU (diagnostic + projet d'aménagement et de développement durable + zonage + règlement + OAP)

CALENDRIER: 2011-2013



ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Typologie réseaux

- Voie de desserte locale
- Voie de desserte locale à accès limité
- Liaison douce existante
- Liaison douce /cheminements doux à créer

Principales affectations

- Habitat intermédiaire ou individuel groupé
- Equipements d'intérêt général
- Implantation indicative des jardins privés
- Espaces publics à créer

Espaces libres

- Espaces publics structurants
- Espaces végétalisés /Abords (voie) requalifiés
- Stationnement paysagé
- Passerelle

Végétation

- Alignements d'arbres
- Haies éléments remarquables
- Espaces boisés et classés

Réseau hydrographique

- Hydrographie
- Zones humides

Autres

- Bâtiment d'intérêt patrimonial
- Commerce



Photos Agnès Hausermann



J. Garnier

JACQUES GARNIER, URBANISTE, DIRECTEUR DU CAUE DE SAÔNE-ET-LOIRE

« Les collectivités gèrent les questions quotidiennes sans cohérence d'ensemble »

« Le conseil aux collectivités est l'une des missions fondamentales des CAUE. Encore plus en territoires ruraux où les élus, qui ont la responsabilité de l'aménagement sans la plupart du temps avoir les compétences de l'urbaniste, ne disposent pas de structure d'ingénierie urbaine pour les épauler. Souvent méfiantes face aux outils réglementaires qu'elles perçoivent comme une accumulation de contraintes imposées par l'État, les collectivités se contentent de gérer les questions quotidiennes (une parcelle à vendre, une voirie à refaire...) sans être conscientes de la nécessité d'assurer une cohérence d'ensemble à l'aménagement de la commune, depuis son centre-bourg jusqu'aux parcelles agricoles. Il faut offrir du temps de réflexion aux élus et aux habitants, leur donner les moyens de prendre du recul sur leur territoire pour l'appriivoiser, afin que le plan local d'urbanisme ou même un règlement de lotissement soient perçus comme la traduction d'un projet. C'est le temps consacré à la planification, à la réflexion sur le développement et à la stratégie de mise en œuvre des orientations, à l'établissement des règles et la diversité des acteurs y participant (architectes, urbanistes, paysagistes, géographes...) qui permettront de changer le regard porté sur l'utilité des documents d'urbanisme et de sensibiliser aux enjeux environnementaux de l'aménagement. Comme, par exemple, l'intérêt de la densité prôné actuellement dans les bourgs ruraux où le rapport au voisinage peut être problématique car on s'y installe pour l'espace que cela offre mais sans considération pour les contraintes fonctionnelles et économiques inhérentes à la gestion collective de grands terrains. Les actions des CAUE participent à cette sensibilisation en épaulant des élus dans le développement de leur commune (aide au diagnostic, à l'établissement de cahiers des charges de consultation urbaine, au choix des maîtres d'œuvre). Par ailleurs, élargir le territoire de réflexion au-delà des limites d'un bourg avec l'établissement d'un plan local d'urbanisme intercommunal est essentiel car, en plus d'esquisser une cohérence territoriale, cela permet aux collectivités de mutualiser les moyens techniques et aux élus d'être moins isolés et d'échanger. Mais il faut que l'échelle de l'intercommunalité reste celle d'un territoire appréhendable. »



JEAN-LUC MONTEIX, RESPONSABLE DU PÔLE AMÉNAGEMENT ET URBANISME DU PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

« Les centres-bourgs, gisements de foncier équipés, doivent retrouver leur fonction de véritables centralités »

« Depuis la loi SRU de 2000, et face au recul des services de l'État dans les espaces ruraux, on assiste à une montée en puissance des questions d'aménagement dans les chartes des parcs naturels régionaux (PNR). Notre mission n'est plus seulement de protéger le patrimoine paysager et architectural d'un territoire. Il nous faut également le réinventer, développer l'innovation pour donner envie d'habiter les centres-bourgs, gisements de foncier déjà équipés qui doivent retrouver leur fonction de véritables centralités. Pour attirer de nouveaux résidents et sensibiliser ceux qui y vivent déjà à leur cadre de vie, les collectivités doivent disposer d'un "plan guide", une vision d'avenir ambitieuse et partagée. C'est dans ce sens que nous travaillons au PNR Livradois-Forez, à maintenir une ingénierie "urbaine" dans les territoires isolés qui méritent, de la même façon que les villes, des réflexions audacieuses pour leur aménagement. Cela passe par plusieurs actions. D'abord, par la priorité donnée à la mise en place de PLU intercommunaux dès 2008, bien avant la loi Alur. Ensuite, par la promotion de projets de qualité, qui répondent à l'ambition d'inventer un urbanisme frugal en espace et en énergie. Enfin, et c'est le plus original, par la création de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez qui fédère, en plus des équipes du PNR, celles des CAUE 63 et 43, des directions départementales des territoires (DDT) des trois départements (Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Loire), de l'Agence locale des énergies et du climat (l'Adhume) et celles des communautés de communes adhérentes (17 en 2015). Ainsi, lorsqu'une collectivité s'adresse à un de ces services pour l'aider à mener à bien un projet, une réflexion commune avec tous les interlocuteurs de l'Atelier d'urbanisme est déclenchée. Intervenir dans les espaces ruraux impose d'innover dans la méthode : la résidence du collectif Etc à Châteldon et Cunlhat dans le cadre de notre programme "Habiter les centres-bourgs" nous a bousculés dans le bon sens. Elle nous a montré la nécessité et l'intérêt d'établir un dialogue direct avec les habitants, en dehors du cadre institutionnel, pour nourrir un projet. »



Xavier Guillot

XAVIER GUILLOT, PROFESSEUR A L'ENSA SAINT-ÉTIENNE, RESPONSABLE DU RÉSEAU « ESPACE RURAL ET PROJET SPATIAL »

« Le partage des compétences interdisciplinaires et l'échange avec les acteurs locaux sont fondamentaux »

Quelle est la place des territoires ruraux dans les écoles d'architecture ?

Elle est aujourd'hui minoritaire et fragile. C'est pourquoi nous avons constitué le réseau scientifique interdisciplinaire « Espace rural et projet spatial » qui regroupe six Ensa (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Nancy, Paris-Belleville, Saint-Étienne et Rouen), trois écoles du paysage (Angers, Blois et Versailles) et deux écoles d'ingénieur agronome (AgroParisTech Clermont-Ferrand et Nancy). En école d'architecture, l'enseignement du projet est souvent dominé par les questions propres à la ville et à la densité, généralement subordonné à une forme « d'urbanocentrisme culturel ». Nous offrons une autre approche du projet, par le territoire et l'espace rural, en partageant cette réflexion avec d'autres disciplines.

Quelle est la particularité des enseignements que vous conduisez en territoires ruraux ?

Il y a d'abord ce partage de compétences interdisciplinaires. Mais il y a aussi les rencontres avec les acteurs du territoire : élus, populations, associations... C'est fondamental. L'atelier débute par un séjour en immersion dans un territoire avec les étudiants, pour en appréhender autant la dimension physique qu'humaine. Le projet s'élabore au travers des échanges avec le territoire et ses habitants. Les parcs naturels régionaux jouent un rôle de premier plan dans l'établissement de ces échanges. Avec eux, nous partageons une même approche « citoyenne » du projet. C'est aussi une manière de transmettre aux étudiants cette culture de la médiation paysagère qui est nouvelle pour eux.

Comment aborder la question spécifique de la requalification des centres-bourgs ?

On l'appréhende en l'insérant dans une problématique d'échelle plus large, en l'associant à l'ensemble des changements qui touchent le territoire d'une commune. Les projets prennent forme à partir de scénarios prospectifs : la formulation de nouveaux cycles de vie, prenant en compte le potentiel d'un territoire, le fait que les territoires ruraux sont désormais engagés dans un vaste processus d'hybridation, où se mêlent, avec l'agriculture, espaces résidentiels, industriels, touristiques... À Ambert, commune du Puy-de-Dôme, où l'on travaille actuellement

avec les étudiants de trois écoles rhônalpines, Lyon, Grenoble et Saint-Étienne⁽¹⁾, on est parti du scénario Afterres 2015 de Solagro⁽²⁾ et du manifeste NegaWatt⁽³⁾. L'évolution de l'activité agricole et la production locale d'énergies renouvelables sont les deux entrées choisies pour aborder le projet, de l'échelle territoriale à l'échelle architecturale. Prochainement, les travaux d'atelier seront exposés dans la commune et seront l'objet d'un débat public, avec les élus et les habitants ; alors qu'au même moment ces mêmes élus sont engagés dans l'élaboration d'un PLU intercommunal. La rencontre entre ces deux dynamiques est passionnante et profitable à tout le monde.

* <http://espaçerural.archi.fr/>

1. Atelier effectué dans le cadre du programme de recherche interdisciplinaire Ignis mutatis du Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (BRAUP) du ministère de la Culture et de la Communication.

2. Afterres 2050 : quelle utilisation des terres en 2050 en France ?

Voir : www.solagro.org/site/393.html

3. Manifeste NegaWatt, voir : www.negawatt.org/le-manifeste-negawatt-p98.html



Luc Olivier

Ambert (Puy-de-Dôme)